



Mail : toussurlepoint17000@gmail.com

Adresse : 38 rue des Frênes

17000 LA ROCHELLE.

Lettre ouverte à M. le Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'agglomération, M. Jean-François FOUNTAINE

En mains propres / et

courrier@ville-larochelle.fr

La Rochelle le 15 janvier 2024

Monsieur le Maire-Président,

Le collectif citoyen, apolitique et indépendant Tous sur le Pont vous interpelle par présente lettre. Il se compose de citoyens issus des Comités de quartier (Tasdon, Bongraine, La Gare). Il a vocation à s'élargir, notamment avec les anciens usagers réguliers du pont de Tasdon qui souffrent de cette situation et tous les Rochelais, habitants de la CDA qui voudront le rejoindre.

Car l'heure est grave.

Tous sur le Pont a pris l'initiative d'organiser une réunion publique le 10 février 2024. Elle se tiendra à 15 heures dans la salle municipale de Tasdon, place des Britanniques.

Tous sur le Pont espère que la chaise de la Municipalité ne sera pas vide.

Qu'y développerons-nous avant de laisser une large place à la parole citoyenne ?

Tous sur le Pont retracera les péripéties qu'a traversé le Pont de Tasdon pour conduire à l'impasse actuelle, votre absence totale de réactivité pourtant alertée par les Comités de quartier Tasdon et Gare lors d'une réunion avec vous-même le 2 mars 2023 où vous connaissiez parfaitement le sort du contentieux avec la SNCF depuis 2021, pour faire face maintenant à une situation d'urgence résultant de l'impossibilité d'y faire traverser les bus, les ambulances, les véhicules des riverains, des touristes etc.

Tous sur le Pont décrira lors de cette réunion publique son mode d'action face à cette situation problématique de thrombose rochelaise.

- Tous sur le Pont a pour objectif de suivre par la connaissance et le recueil d'informations le dossier complexe du Pont de Tasdon qui ne peut se résumer à des positionnements simplistes.
- Tous sur le Pont est d'avis que la voix des citoyens doit être prise en compte et qu'une exigence de transparence de la part des élus ainsi que de tous les responsables doit être apportée pour apprécier l'évolution de ce dossier. Les citoyens sont à la fois des usagers (expertise d'usage) et des contribuables. Ils doivent être respectés et leur compétence reconnue.
- Comme de nombreuses questions restent posées sur les options possibles et sur le contenu du cahier des charges à élaborer, Tous sur le Pont demande donc à participer en amont à l'analyse des solutions envisagées dans l'intérêt général et en tenant compte des contraintes imposées aux habitants des quartiers et à l'ensemble des mobilités du territoire.
- Tous sur le Pont demande que le dossier de la remise en état du Pont de Tasdon soit ouvert à tous, passant par une étude spécifique permettant un chiffrage objectif. Il doit faire partie des documents administratifs communicables au public.
- Tous sur le Pont veut l'avis d'experts indépendants, non pas pour fournir une réponse politique à la problématique du Pont de Tasdon, mais pour être des contributeurs objectifs par la mise en balance des coûts de la réparation possible ou de la reconstruction totale, d'une réponse éclairée, pour ne pas faire comme cela s'est produit à la Gare le refus d'envisager une liaison entre les quais par escaliers mécaniques.
- Tous sur le Pont dit que la destruction et la reconstruction par réparation peuvent être chiffrées parallèlement (étude comparative intégrant les gènes occasionnées) mais que la destruction ne peut être envisagée qu'après étude complète de la réparation.

- D'autres critères seront à prendre en compte et devront faire l'objet d'échanges sur ce sujet avec Tous sur le Pont (durée, patrimoine...) : accord avec la DRAC pour donner au Pont une protection comme monument historique...

Il faut éviter que se répète le total échec de Dessine-moi un Gabut où les citoyens ont été bercés de promesses non tenues.

M. Fountaine, vous ne vous impliquez pas dans l'urgence de ce dossier, comme l'ont démontré les propos que vous avez tenus le 17 décembre lors de la « Rencontre » organisée entre la mairie et les habitants du secteur Centre, vous cantonnant dans un juridisme fragile.

À ce propos il y a lieu de mettre sérieusement en doute les rapides et bien fragiles conclusions de M. Romain Victor rapporteur au Conseil d'Etat qui ont conduit par facilité la Haute Cour et la Cour d'appel administrative de renvoi à décider que le Département était le propriétaire du Pont [N° 420302, Commune de La Rochelle, 8ème chambre jugeant seule, Séance du 12 décembre 2019 ; Lecture du 27

décembre 2019]. Mais le Département n'était pas partie à la procédure. Il avait demandé devant la Cour d'appel de renvoi à être partie jointe. Ceci lui a été refusé. C'est donc une forme de jugement par défaut qui a été rendu. On comprend la colère du Département quand il dit qu'il a été rendu propriétaire par présomption.

Nul doute que ce contentieux fera date dans les annales de droit administratif.

C'est à juste titre que le Département n'a pas la même lecture de la portée de la jurisprudence que vous, et dans la lettre conjointe de refus d'une protection aux monuments historiques du 21 mars 2023 à la DRAC de Bordeaux, il le fait savoir. Vous le savez puisque vous en êtes co-signataire et il écrit :

En vertu de la décision de la Cour Administrative de Bordeaux (cour de renvoi) du 16 juillet 2021, le Département de la Charente-Maritime doit être présumé comme le propriétaire de cet ouvrage, ce que le Département entend prochainement contester, et la ville de La Rochelle comme son gestionnaire.

M. le Maire, avez-vous entendu parler de la possibilité de recours en révision d'une décision devant le Conseil d'Etat ? [article R 834-1 du Code de justice administrative]

Mais sans que ceci fasse débat, la ville de La Rochelle est déjà gestionnaire.

Et vous déclarez de manière incompréhensible le 17 décembre devant le public rochelais à l'Oratoire ce qui suit : Le pont de Tasdon- Le dossier judiciaire est terminé, le Conseil d'état s'est prononcé, la cour d'Appel de renvoi s'est prononcée.

Je n'ai pas le droit d'organiser des travaux qui soient faits par la Ville, si nous ne sommes pas propriétaires d'un bien. C'est interdit, c'est du bon sens.

Si le Département engage des travaux, nous allons l'aider parce qu'il y a de l'intérêt collectif. J'ai déjà pris rendez-vous avec le Ministre de la Transition Énergétique parce que ce pont, il a été longtemps propriété de l'État et son défaut d'entretien n'est pas d'aujourd'hui. J'espère qu'on pourra faire un tour de table mais, moi, je n'ai pas le droit de faire des travaux sur un

pont qui ne nous appartient pas. La justice s'est prononcée définitivement. Ce dossier-là est clos.

Maintenant, on entre dans une autre phase, le Département est propriétaire et nous allons l'aider pour pouvoir engager ce chantier.

Contrairement à ce que vous dites, parfois sur un certain nombre de sujets, nous nous disons est-ce que c'est la bonne orientation ? Et nous évoluons, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas !

Pour tout vous dire, M. le Président, nous en avons assez de ce petit jeu à fleuret moucheté avec le Département !

Nous le disons également aux élus municipaux et aux Conseillers communautaires qui vous suivent si souvent dans vos choix.

□ Tout est une question d'allocation de ressources. Assez de la priorité donnée à l'expansion économique et touristique, au développement urbain excessif et à la rentabilité au détriment du social, de la préservation du vivant et de la protection de l'environnement.

□ Assez donc d'une urbanisation délirante et d'une bétonnisation à tout va, outrancière et désastreuse !

□ Assez encore d'une gouvernance qui forme obstacle à la transparence des décisions prises et qui prive les citoyens de toute possibilité d'être co-déicideurs ou co-constructeurs par l'impossibilité de votre Règlement intérieur pour les citoyens de placer eux-mêmes une question écrite à l'ordre du jour de vos conseils.

□ Repeindre le Pont de Tasdon tous les 7 ans n'était pas producteur de retombées médiatiques.

Il est encore temps de corriger radicalement cette attitude ...

Tous sur le Pont vous a adressé un courrier 18 décembre 2023 auquel vous n'avez pas répondu.

Attendrez-vous que tous les commerçants de la rue Emile Normandin aient déposé leur bilan et que les habitants de Tasdon soient obligés de se déplacer en véhicule pour ceux qui en ont dans les zones commerciales ?

Accepterez-vous d'entendre enfin les citoyens et de cesser d'introduire la politique dans toutes les problématiques de notre ville ?

Tous sur le Pont.
Jean Hesbert

06 89 64 31 89